

Enseignement

REF : DEEENS2015010

Signataire : EVB/BQ/CM

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOU

**OBJET : Refonte des conventions entre la ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers concernant l'accueil des enfants Albertivillariens sur le Groupe Scolaire Intercommunal Maria Casarès-Robert Doisneau.**

**EXPOSE :**

Par délibération du 30 Juin 2011, la ville d'Aubervilliers a approuvé la conclusion d'une convention de fonctionnement relative au Groupe Scolaire Intercommunal Maria CASARES / Robert DOISNEAU avec la ville de Saint-Denis pour définir les modalités du partenariat entre les deux communes concernant les aspects pratiques et quotidiens de cet établissement.

Etant donné la complexité grandissante de la convention initiale, en lien avec ces nombreux avenants et lié aux nouveaux besoins de la ville d'Aubervilliers avec l'augmentation du nombre d'enfants à scolariser, il a semblé nécessaire aux 2 villes de clarifier cette convention en la scindant en 3 conventions distinctes pour régir le partenariat pour les 3 types d'enfants albertivillariens suivants :

- les enfants scolarisés sur le GSI,
- les enfants scolarisés dans des écoles du centre ville et fréquentant les accueils de loisirs du GSI,
- les enfants scolarisés à partir de septembre 2015 sur la nouvelle école dénommée Malala Yousafzaï sise rue Murger à Aubervilliers et qui fréquenteront la restauration ainsi que l'accueil de loisirs du GSI,

#### **Convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès**

Dans le cadre d'un projet global de requalification urbaine du quartier Cristino Garcia / Landy, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont décidé de se rapprocher afin d'y construire un groupe scolaire intercommunal.

La maîtrise d'ouvrage unique du projet du GSI a été confiée par une convention du 6 juin 2008 à la ville de Saint-Denis.

La convention cadre, du 6 juin 2008, régissant les modalités globales de cette opération, prévoit à son article 9, l'établissement d'une convention relative au mode de fonctionnement de la structure scolaire et périscolaire. La présente convention, en annexe, annule et remplace celle signée en date du 30 juin 2011 ainsi que ses avenants.

Cette convention a pour objet de définir entre les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, les modalités de fonctionnement scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal, dont

l'école élémentaire est dénommée Maria Casarès, et l'école maternelle Robert Doisneau. Cette convention ne concerne que les enfants scolarisés dans le groupe scolaire intercommunal.

L'article 2 de cette convention précise les conditions dans lesquelles la ville de Saint-Denis, en accord avec la ville d'Aubervilliers, assure l'organisation des accueils scolaires et périscolaires du groupe scolaire Casarès-Doisneau.

La Commune scolarise actuellement dans ce groupe scolaire le nombre maximum d'élèves, compte tenu de la répartition des places entre les Communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

**Convention d'accueil des enfants non scolarisés au groupe scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau au sein de l'accueil de loisirs Robert Doisneau**

La structure du groupe scolaire intercommunal ne permet pas d'accueillir tous les enfants d'Aubervilliers résidant sur le secteur. Ces enfants sont donc pour partie scolarisés dans d'autres écoles du centre-ville d'Aubervilliers.

Afin de permettre de participer aux activités périscolaires à proximité de leur lieu de résidence, et dans la mesure des capacités d'accueil de l'accueil de loisirs du GSI, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont décidé d'ouvrir les activités périscolaires dispensées au sein de l'accueil de loisirs du groupe scolaire intercommunal aux enfants non scolarisés dans ce dernier.

La présente convention a pour objet de définir entre les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, les modalités d'accueil des enfants du secteur non scolarisés au groupe scolaire intercommunal au sein de l'accueil de loisirs de ce dernier.

**Convention d'accueil des enfants de l'école élémentaire Malala Yousafzaï pour les activités périscolaires et pour les activités sportives en temps scolaires du groupe scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau**

Afin de répondre aux besoins de scolarisation des enfants du secteur, la ville d'Aubervilliers a décidé d'ouvrir, rue Henri Murger, une école élémentaire provisoire dénommée Malala Yousafzaï de 5 classes, à la rentrée 2015. Faute de place nécessaire, cette structure provisoire ne prévoit pas la construction de salles ni pour l'accueil de loisirs ni pour la restauration des élèves.

Afin de permettre de participer aux activités périscolaires à proximité de leur lieu de scolarisation, et dans la mesure de ses capacités d'accueil, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ont décidé d'ouvrir les activités périscolaires dispensées au sein du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau aux enfants d'élémentaire scolarisés à l'école provisoire Malala Yousafzaï.

La présente convention a pour objet de définir entre les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, les modalités d'accueil des enfants de l'école élémentaire provisoire Malala Yousafzaï.

Il est donc proposé d'approuver et d'autoriser le Maire à signer ces 3 conventions de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal Maria CASARES / Robert DOISNEAU, telles qu'elles figurent en annexes des présentes délibérations.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 09 JUILLET 2015**

Présents :..... 30

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	<b>M. ROZENBERG Silvère</b>
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	<b>M. TLILI Mohamed Fathi</b>
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	<b>M. CECCOTTI-RICCI Roland</b>
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

**Excusées :** Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

**Absents :** M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance :** Mme CHERET Magali

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2015010

Signataire : EVB/BQ/CM

**OBJET : Refonte des conventions entre la ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers concernant l'accueil des enfants Albertivillariens sur le Groupe Scolaire Intercommunal Maria Casarès-Robert Doisneau-Convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès et Robert Doisneau.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 Juin 2011 relative à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal Maria Casarès – Robert Doisneau conclue entre la Ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de clarifier et d'actualiser la convention initiale portant sur le fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal Maria Casarès – Robert Doisneau, en fonction de l'évolution du partenariat entre les 2 villes,

Considérant la proposition de scinder en 3 conventions distinctes les fonctionnements liés à 3 types d'enfants fréquentant le GSI à des moments différents,

Considérant que ces 3 nouvelles conventions rendront caduques la convention initiale du 30 juin 2011,

Considérant les trois types d'enfants albertivillariens suivants :

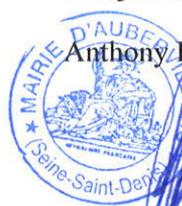
- les enfants scolarisés sur le GSI,
- les enfants scolarisés dans des écoles du centre ville et fréquentant les accueils de loisirs du GSI,
- les enfants scolarisés à partir de septembre 2015 sur la nouvelle école dénommée Malala Yousafzaï sise rue Murger à Aubervilliers et qui fréquenteront la restauration ainsi que l'accueil de loisirs du GSI,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau, entre les 2 villes pour les enfants scolarisés au sein du GSI.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET  
  


Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET  
  
